

Sujet : [INTERNET] AVIS projet ferme éolienne Pouligny-St-Pierre mais 6/5

De : Agathe AUBERY <agatheaubery@gmail.com>

Date : 07/12/2018 15:58

Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

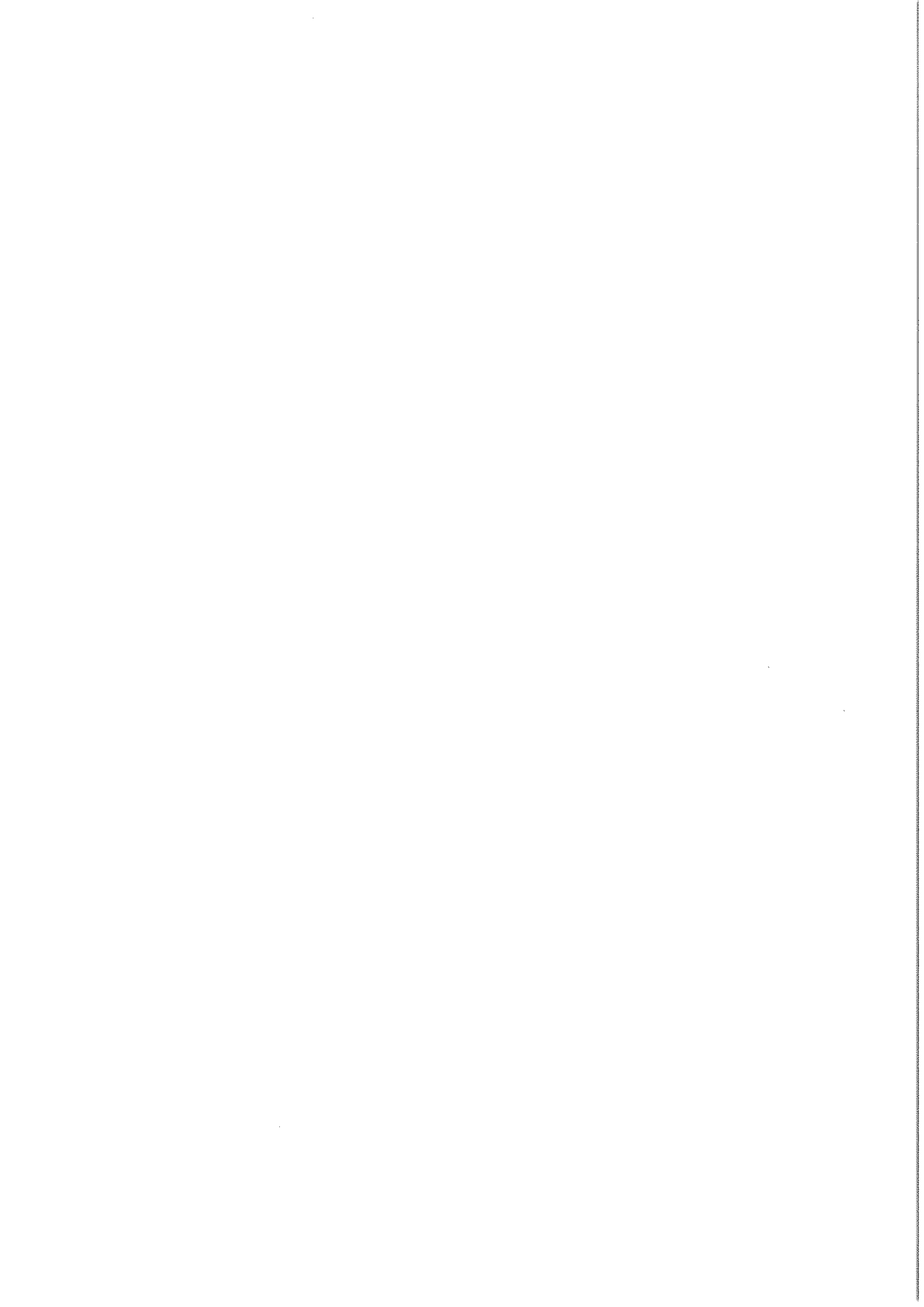
J'ai du découper de nouveau mon fichier, il y a donc 6 fichiers en tout.

Merci

— Pièces jointes : —

Contre étude EOLIEN POULIGNY6-5.pdf

30 octets



3.6.10.7

Concernant les routes, la RD est protégée d'une distance minimum de la hauteur de la machine 150 m, en revanche, au sein même de la commune d'implantation, les automobilistes bénéficient seulement d'une distance de sécurité de 61 m, la hauteur totale d'une pôle.

3.8.3.3

“L'église de Pouligny-st-Pierre qui pourrait être concernée par des inter-visibilités”

“Le site de l'abbaye [de Fontgombault] devra donc faire l'objet d'une analyse fine des visibilités potentielles sur le parc éoliens de pouligny st pierre.”

Au vue de la qualité des photomontages, on ne pas peut pas dire qu'une analyse fine a été menée sur ces deux monuments historiques.

3.9 L'étude conclut, au vue des sites archéologiques identifiés sur le site, que la sensibilité est forte.

5.5.2 Erreur : il existe maintenant 18 éoliennes sur la communes de Saint pierre de maillé, toutes visibles depuis la route communale qui longe la zone d'implantation du projet Pouligny.

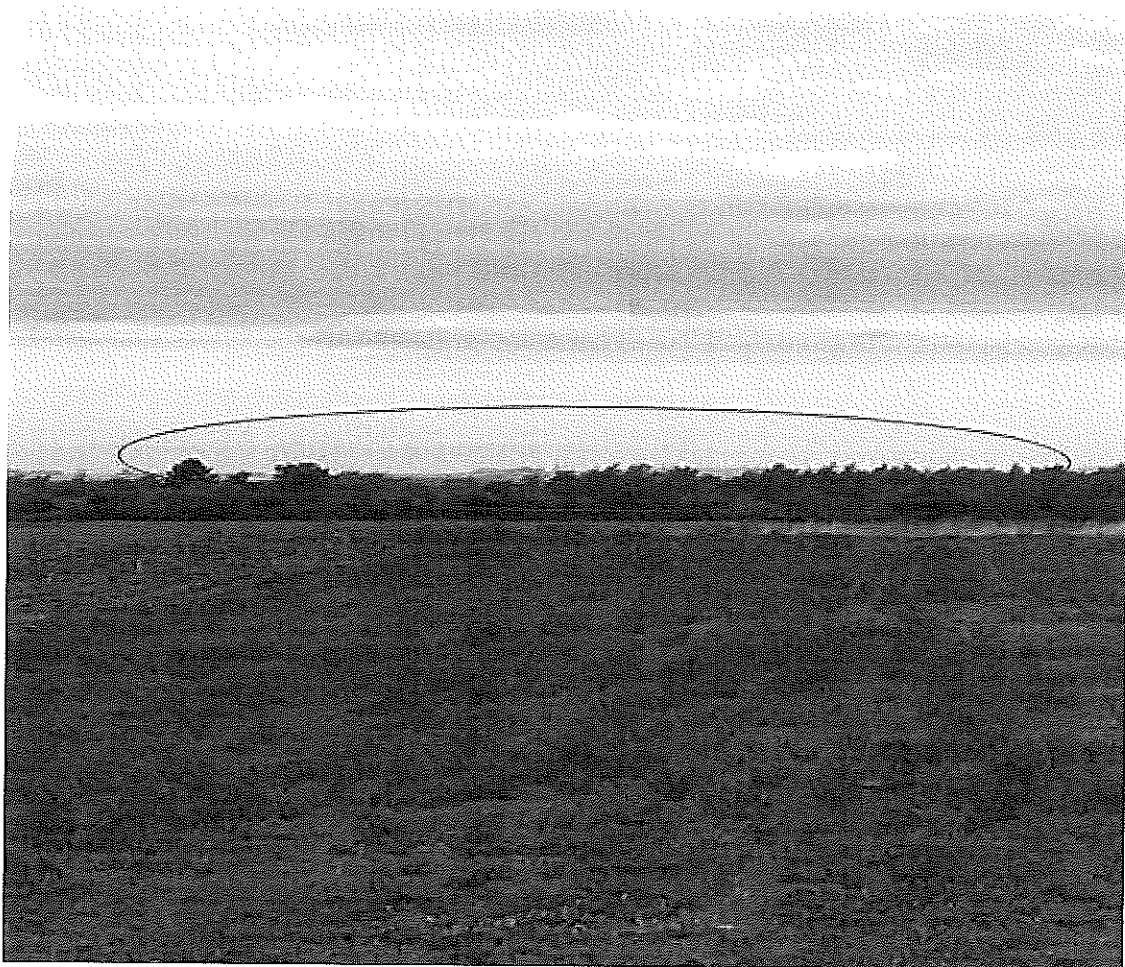


Photo prise sur la route de Pouligny-st-pierre à Mont la Chapelle. Le mât de mesure se trouve juste sur la gauche. De cette route traversant la commune, nous verrons donc les 18 éoliennes (et peut-être d'autres à venir), les cinq aérogénérateurs du projet de Voltalia (9 ont été proposées sur une variante.) et les 7 machines de Sauzelles.

5.2

L'étude a très clairement mis de côté le parc de 15Ha d'arbres centenaires bordant la zone d'implantation. Les découpes de carte évitent nettement le parc et les lisières de forêt alentours. L'impact faible annoncé par l'étude paraît complètement faussé.

Bridage des machines : Peu productives car peu de vent, elles devraient être bridées de façon importante à cause du bruit (habitations à 700m à peine), mais également par rapport aux périodes propices à la migrations des oiseaux et à la présence plus forte des chauve-souris à certaines périodes de l'année.(printemps/automne)

Entre le bridage pour le bruit et celui pour les chiroptères, ajouté à un vent faible dans cette zone, quand ces éoliennes tourneront-elles?

5.1.1.3 et 5.6.1.1

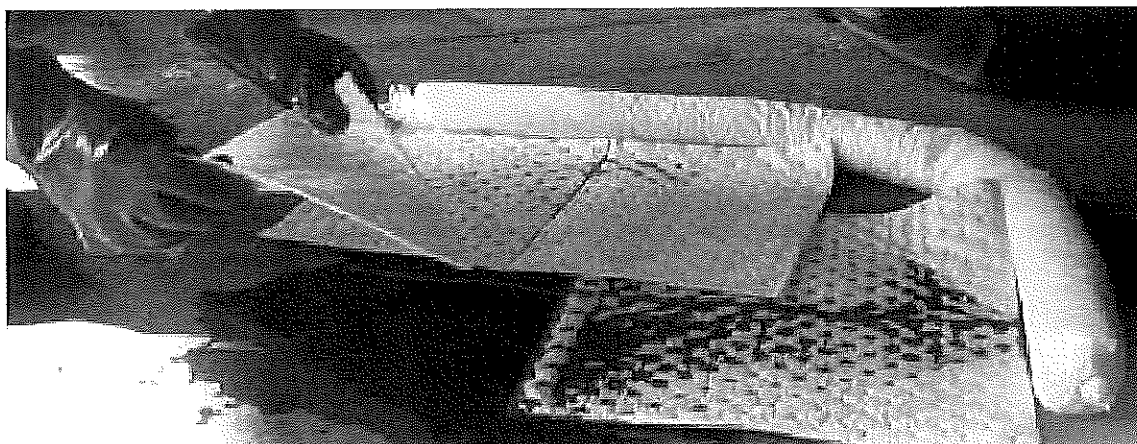
Pollution des sols : risque existant

"Lors des travaux, des infiltrations de liquides (laitance de béton) peuvent potentiellement se produire. Il est possible qu'ils puissent transiter jusqu'à la nappe phréatique."

C'est à dire qu'il existe un risque de pollution pour la rivière ce qui irait à l'encontre de la protection des zones Natura 2000.

Les solutions apportées par le porteur du projet sont : **des films plastiques** et des "kit d'intervention antipollution" qui se composent en fait de **papier absorbant**.

"Un kit de dépollution ainsi que des rouleaux de papiers absorbants seront présents en permanence dans le local technique. De plus, les véhicules de maintenance seront équipés kits de dépollution composés de grandes feuilles absorbantes"



Kit de dépollution de chantier - Google image

Il est indiqué qu'un détecteur prévient en cas de fuite d'huile, combien de temps faut-il pour intervenir?

Le porteur du projet nous assure que "la nacelle et la dernière plate-forme de la tour font office de bacs de rétention". Une sécurité peu fiable puisque de son propre aveu : "en phase d'exploitation (...) des écoulements accidentels de polluants (...) pourraient se produire et venir contaminer le sol ou les eaux de surface ou souterraines par infiltration"

DOCUMENTS ANNEXES DEMANDÉS 9.0 SUIVI COMPLÉMENT

Châteauroux, le 31 mars 2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service Santé et Protection Animales et Environnement

NIRAI : Autorisation unique - Parc éolien de Pouligny-Saint-Pierre
VIRAI :
Affaire suivie par : Marine AUBARD
marine.aubard@indre.gouv.fr
Tél. 02 54 60 38 09 - Fax : 02 54 53 82 17
Courriel : ddcsp@pp@indre.gouv.fr

La Directrice Départementale de la
Cohésion Sociale et de la Protection des
Populations

à

SAS FERME EOLIENNE DE POULIGNY-
SAINT-PIERRE
28, rue de Mogador
75009 PARIS

Objet : Demande d'autorisation unique - Société SAS Ferme Eolienne de Pouligny-Saint-Pierre - Commune de Pouligny-Saint-Pierre (Indre).

Monsieur le Directeur général,

Le 27 février 2017, vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation unique concernant un projet de parc éolien sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre.

J'ai le regret de vous annoncer que ce dossier est irrecevable en regard des prescriptions législatives et réglementaires en vigueur. Celui-ci doit être complété et modifié sur les points visés en annexe.

Vous voudrez bien réunir les éléments demandés afin de me les transmettre dans un délai de 6 mois, accompagnés de l'annexe jointe au présent courrier que vous aurez complétée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Départementale,
Et par délégation,
L'Adjointe au Chef de Service
Santé et Protection Animales et Environnement

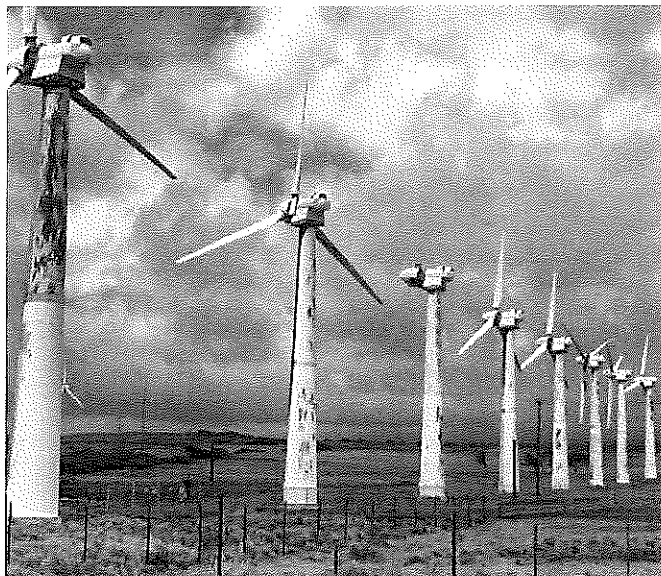


Fabienne BASCIO

Copies à
DREAL Centre-Val de Loire - UD 36-18
DREAL Centre-Val de Loire - SEIR

Le dossier est annoncé comme étant à jour de Février 2018, à quelle date a t il été transmis à la DDCSPP?

Le démantèlement



On pourrait croire que les riverains qui se déclarent défavorables à un projet éolien le font dans le seul but de protéger leur biens ou leur propre santé.

Ce n'est pas mon cas, et au delà des dangers pour l'environnement qui m'apparaissent importants, le cas des propriétaires-bailleurs est à étudier d'un peu plus près.

Ce que l'on sait :

- Un fond de garantie obligatoire est bloqué chez le Préfet à hauteur de 50 000 euros.
- Les propriétaires-bailleurs sont responsables lorsqu'une éolienne n'est plus fonctionnelle et qu'elle doit être démantelée, en cas de désengagement de l'entreprise.
- La société créé par Voltalia : Ferme éolienne de Pouligny-st-Pierre a un capital de 5000 euros et été créée en 2016.

| | | |
|--------------------------------|---|---|
| Dénomination | FERME EOLIENNE DE POULIGNY SAINT PIERRE | |
| Adresse | FERME EOLIENNE DE POULIGNY ST PIERRE, 28 RUE DE MOGADOR 75009 PARIS | |
| Téléphone | Afficher le téléphone | |
| SIREN | 823 557 061 | |
| SIRET (siège) | 82355706100012 | |
| N° de TVA Intracommunautaire | Obtenir le numéro de TVA | |
| Activité (Code NAF ou APE) | Production d'électricité (3511Z) | |
| Forme juridique | SASU Société par actions simplifiée à associé unique | |
| Date immatriculation RCS | 08-11-2016 | Voir les statuts constitutifs |
| Date de dernière mise à jour | 01-01-2018 | Voir les derniers statuts publiés |
| Tranche d'effectif | 0 salarié (unités ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12) | |
| Capital social | 5 000,00 € | |
| En savoir plus | | |

Source : [société.com](#)

Les questions à se poser :

La DGCCRF autorise-t-elle ce type de vente à domicile lors du démarchage des propriétaires?

La signature des contrats de location a-t-elle été faite à l'amiable, sans présence d'un expert indépendant?

En cas de défaillance de la petite société qui gèrerait les éoliennes, qu'advierait-il des provisions de démantèlement qui couvrent les propriétaires?

Les comptes de cette société sont-ils publiés en ligne, en règle avec le Code du Commerce?

Si les provisions ne s'avéraient pas suffisantes, la commune devrait-elle prendre en charge le démantèlement des aérogénérateurs?

En imaginant que le démantèlement est possible grâce aux faibles provisions du promoteur, qui financera l'enlèvement du socle en béton?

A l'issue du bail emphytéotique, le propriétaire-bailleur devient-il propriétaire des éoliennes?

Le désengagement d'EDF concernant le rachat d'électricité est-il un motif inscrit dans les clauses de rupture de bail?

Enfin, pourquoi le promoteur n'achète-t-il pas le terrain?

Quelques éléments de réponses :

La forme des baux emphytéotiques, comme la législation concernant la nomenclature ICPE des machines, semble faire des propriétaires-bailleurs les propriétaires de ces machines. Ils deviennent de fait les responsables de leur démantèlement et de la dépollution des sols en cas de disparition de l'exploitant.

« (...) Sont responsables des déchets au sens de ces dispositions [L. 541-1 à L. 541-3 du code de l'environnement], le propriétaire du terrain sur lequel ont été déposés des déchets peut être regardé comme leur détenteur au sens de l'article L. 541-2 du code de l'environnement, notamment s'il a fait preuve de négligence à l'égard d'abandons sur son terrain, et être de ce fait assujéti à l'obligation d'éliminer ces déchets »

Si le promoteur dissous "La ferme éolienne de Pouligny-st-Pierre", ce qui arrive à d'autres parcs éoliens, l'agriculteur sera donc tenu pour responsable des vieilles éoliennes.

Le tarif de rachat en zone de développement éolien

En zone de développement éolien (ZDE), EDF a l'obligation de racheter votre surplus d'électricité. Le prix de rachat de l'électricité produite par une éolienne domestique est actuellement de **0,082 € /kWh** de la première à la dixième année. Et de 0,028 € à 0,082 €/kWh de la dixième à la quinzième année.

Le contrat de rachat par EDF est normalement garanti pendant **15 ans**. Ce tarif est non seulement le moins élevé de toutes les énergies renouvelables en France, mais aussi le plus faible d'Europe. En comparaison, le tarif d'achat pour l'électricité photovoltaïque pour les installations résidentielles intégrées au bâti de moins de 9 kW est de 0,1859 €/ kWh pour le 4ème trimestre 2018 .

Extrait Quelleenergie.fr

Au bout de 15 ans, lorsqu'il n'est plus garanti que l'électricité produite sera rachetée à un prix avantageux, quel sera l'avenir de ces 5 aérogénérateurs?

A l'occasion d'une succession ou d'une transmission, l'expert portera un regard éclairé sur le bail concédé pour l'exploitation de l'éolienne. Il s'appliquera à estimer la valeur de rendement de l'installation en n'omettant pas d'étudier l'issue du bail. Il devra tout particulièrement s'assurer du montant consigné (et normalement actualisé) pour le démantèlement, et logiquement comparer cette somme avec un devis de démantèlement.

L'expert peut être consulté pour donner un avis sur la valeur pour les habitations riveraines après projet en prenant soin de consulter les ventes réalisées dans un périmètre éolien voisin afin d'intégrer ou non une décote justifiée. Il existe d'ores et déjà une jurisprudence en matière de moins-value pour une habitation riveraine. L'expert pourra, le cas échéant, constater et chiffrer un impact de l'éolienne sur les cultures voisines (dessèchement, zone de moindre productivité...)

Cécile LEVECQUE - Expert foncier et Agricole



SECTION LOCALE CHAMPAGNE ARDENNES
 Pôle Services de Metz
 BP 90144 - Hénervault
 F-57133 HÉNÉRVault CEDEX 03
 Tél : 33 (0)3 87 51 52 15
 Fax : 33 (0)3 87 51 51 43
 e-mail : cardem@cardem.com
 Cardem est un SAS au capital de 100 000 000 €
 Par AIAQ
 Certifié ISO 9001
 Certifié ISO 14001

NORDEX
 La plaine Saint-Denis
 B.P. B 439 008 004
 Bobigny

HAUCONCOURT le 06 Mars 2014

DEVIS

- > Notre référence : YDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10
- > Affaire suivie par : Thibault DHERET
- > Démantèlement Parc Théravie 2
Eolienne E 10

**Travaux de démantèlement à l'explosif de l'éolienne E 10
avec conservation du massif béton**

Maitre d'ouvrage
NORDEX
 La plaine Saint-Denis
 B.P. B 439
 Bobigny
 T / 0159939424 F / 0155939130

50 boulevard - CARDEM
 Pôle de Metz
 Avenue de Metz - 57533
 F-57133 Hénervault
 Tél : 33 (0)3 87 51 52 15
 Fax : 33 (0)3 87 51 51 43
 e-mail : cardem@cardem.com
 Cardem est un SAS au capital de 100 000 000 €
 Par AIAQ Certifié ISO 9001
 Certifié ISO 14001



Page 4 / 4
 HAUCONCOURT le 06 Mars 2014

**DEVIS
Récapitulatif**

Devis en €

- > Notre référence : YDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10

| | |
|--|-------------------|
| 0- Encadrement Travaux | 65.625,00 |
| 1- Ingénierie phase réalisation | 9.312,50 |
| 2- Installation de chantier, préparation | 45.231,25 |
| 3- Fabrication en usine | 60.775,00 |
| 4- Préparation de la structure au pied d'ouvrage et des abords | 44.215,00 |
| 5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections | 101.462,50 |
| 6- Abattage de l'ouvrage | 10.500,00 |
| 7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition | 58.524,40 |
| 8- Traitement des matériaux de démolition | -80.462,50 |
| 9- Replis des installations | 21.625,00 |
| Montant total H.T. en C | 344.810,15 |
| T.V.A. 20,00% | 68.963,63 |
| Montant T.T.C. en C | 413.773,78 |

Cette offre ne prévoit pas de travaux de désamiantage et de dépolluage
 Le tri et la purge des DMS sera réalisé après abattage des structures
 Cette offre prévoit le mode opératoire détaillé à travers des documents permettant la conservation du massif béton
 Réalisation des travaux conformément au planning du 03 Mars 2014
 Cette offre ne prévoit pas la protection de réseaux dans notre emprise travaux

CARDDEM
 Pôle Services de Metz
 BP 90144 - Hénervault
 F-57133 HÉNÉRVault CEDEX 03
 Tél : 33 (0)3 87 51 52 15
 Fax : 33 (0)3 87 51 51 43
 e-mail : cardem@cardem.com

Extrait d'un devis de démantèlement - Celui ci ne comprend que la démolition de la tour.

n'aurons ni label, ni clefs, ni épis. Quand on sait que l'offre dans le tourisme tend à monter en gamme, nous ne serons pas à même de suivre.

Il y a encore 5 ans le jardin de la propriété était reconnu, il existe encore des dizaines de rosiers anciens que nous mettons un point d'honneur à conserver. Anciennement il était ouvert au public sur rendez-vous.

Le jardin de Benavent

01N

1 PAGE

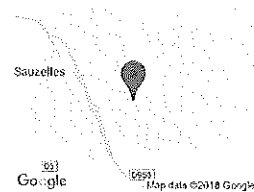
1 QUABLE



| | |
|-------------|-----------------------|
| Téléphone | 02 54 37 01 61 |
| Adresse | 2, rue des Groux |
| Code Postal | 36300 |
| Ville | Pouligny Saint Pierre |
| Département | Indre |

Description

Situé au cœur du Parc Naturel Régional de la Brenne, ce jardin de 3000 m², parfumé de roses et parcouru de murets, vous enchante par l'abondance de ses floraisons choisies pour leur couleur, leur volume ou leur période de floraison, permettant d'obtenir un jardin fleuri toute l'année.



En ce qui concerne notre propriété elle-même, elle abrite des chauve-souris dans le bâtiment, les caves et la forêt ainsi que des rapaces et des cervidés.

Notre terrain est également protégé par l'association ASPAS, comme le reste du parc.

Je vous joins des documents de la base Merimee :

36 POUILLIGNY-SAINT-PIERRE, Bénavent, le Parc à Rabaud
CHATEAU

Fig. 21 Maison du régisseur. Aile nord-ouest. Vue prise du sud-ouest Ph. Inv. R. Mainoury
96 39 0504 X



36 POUILLIGNY-SAINT-PIERRE, Bénavent, le Parc à Rabaud
CHATEAU

Fig. 23 Maison du régisseur. Vue d'ensemble de la façade antérieure. Vue prise du sud Ph. Inv. R. Mainoury
96 39 0505 X



J'espère que mes recherches saurons vous aider dans vos démarches d'informations concernant la zone d'implantation. J'espère que ce projet ne verra pas le jour, au nom de la conservation du patrimoine et de l'avenir que nous construisons pour nos enfants.

Je précise que je suis favorable aux énergies renouvelables, je pense simplement qu'il existe d'autres solutions tel que l'hydro-électricité.

Ce document m'a demandé du temps, du fait que je ne m'étais jamais penchée sur un sujet comme celui-ci, je m'excuse par avance de mes erreurs éventuelles.

Merci de l'attention que vous portez à ce projet dans son ensemble et aux observations du public, qui me paraissent primordiales.

Agathe Aubery

